

REGLEMENT UTVO

Organisation

Fabrice SCHMITT

1 rue Victor Hugo 57780 ROSSELANGE
+33 603 239 113
rombas.athletic.club@gmail.com

DATE ET LIEU

La 1ère édition de l'**Ultra-Trail de la Vallée de l'Orne** aura lieu le samedi **23 septembre 2023** au départ du site de loisirs du Fond Saint-Martin à Rombas. (Accès par la rue Chantereine). Il s'agit d'une manifestation sportive de course et de marche nordique déclinée sur 5 épreuves :

- **UTVO 10** : 9.6km avec 250m de D+. Départ coureurs : 18h ; marcheurs : 18h05
- **UTVO 20** : 20.0km avec 650m de D+. Départ coureurs : 16h ; marcheurs : 16h05
- **UTVO 35** : 35.2km avec 850m de D+. Départ coureurs : 13h30 ; marcheurs : 13h35
- **UTVO 55** : 54.9km avec 1500m de D+. Départ coureurs : 9h30 ; marcheurs : 9h35
- **UTVO 55 en relais à 2** : 34.9km le 1^{er} coureur ou marcheur et 20.0km le relayeur.
Départ : coureurs : 9h30 et marcheurs : 9h35

Les parcours, entièrement balisés, empruntent essentiellement des chemins en forêt sur les communes de Rombas, Moyeuve-Grande, Rosselange, Moyeuve-Petite, Ranguevaux, Vitry-sur-Orne, Clouange, Amnéville (Malancourt-la-Montagne) et Pierrevillers.

ENGAGEMENT

Par le fait de s'inscrire, les participants s'engagent à respecter l'environnement traversé, à ne laisser aucun déchet sur le parcours ni commettre de dégradations, à porter assistance à tout participant en danger dans l'attente des secours, à signaler à l'organisation leur abandon ou tout arrêt prolongé et à respecter l'ensemble des points du présent règlement.

Par le fait de s'inscrire, les participants reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

INSCRIPTIONS-LICENCE-CERTIFICAT MEDICAL

Les 5 épreuves sont ouvertes à toute personne licenciée ou non licenciée FFA.

Les personnes nées en 2004 ou avant, c'est-à-dire dans les catégories Espoir, Senior et Master sont autorisées à participer à toutes les épreuves.

Les personnes nées en 2005 ou 2006 (Juniors-U20) sont seulement autorisées à participer à l'UTVO 10 ou à l'UTVO 20.

Les personnes nées en 2007 ou 2008 (Cadets-U18) sont seulement autorisées à participer à l'UTVO 10 et devront présenter une autorisation parentale de participation.

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à l'une de ces épreuves est soumise à la présentation obligatoire : soit d'une licence délivrée par la FFA en cours de validité à la date du 23 septembre 2023, soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date du 23 septembre 2023, ou de sa copie. La copie de la licence ou du certificat médical en format dématérialisé pourra être communiquée via l'outil de téléchargement accessible sur le site <https://gotiming.fr>. Les participants résidant à l'étranger sont tenus de fournir un certificat médical portant la mention obligatoire « de non contre-

indication » même si leur fédération est affiliée à l'Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme (IAAF).

Le certificat médical ne sera pas à fournir pour les parcours effectués en marche nordique (ces épreuves ne donnant pas lieu à un classement).

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se feront en ligne uniquement, via le site : <https://gotiming.fr>

Elles seront ouvertes à partir du **8 juin 2023** et ne pourront en aucun cas être prises par téléphone ou par mail.

A partir du 1^{er} septembre, les tarifs sont majorés de 5€.

La date limite des inscriptions est fixée au **samedi 16 septembre 2023 à minuit** ou dès que le quota de coureurs sera atteint. Il n'y aura pas d'inscriptions sur place.

DROITS D'INSCRIPTION – TRAIL

- **UTVO 10** : 10€ - 180 dossards
- **UTVO 20** : 15€ - 150 dossards
- **UTVO 35** : 20€ - 80 dossards
- **UTVO 55** : 30€ - 50 dossards
- **UTVO 55 en relais** : 35€ par équipe - 20 duos

DROITS D'INSCRIPTION – MARCHE NORDIQUE

- **UTVO 10** : 5€ - 180 dossards
- **UTVO 20** : 10€ - 150 dossards
- **UTVO 35** : 15€ - 80 dossards
- **UTVO 55** : 20€ - 50 dossards
- **UTVO 55 en relais** : 25€ par équipe - 20 duos

Attention : Pour annuler votre inscription et être remboursé, il faudra impérativement nous présenter, par tout moyen, un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course au plus tard le vendredi 1er septembre 2023. Après cette date, aucune annulation et aucun remboursement ne seront effectués.

DOSSARDS

La remise des dossards se fera dans l'enceinte du stade du Fond Saint-Martin. Soit le vendredi 22 septembre, de 17h à 20h, soit le samedi 23 septembre dès 08h30. Les dossards seront délivrés sous réserve d'avoir fourni une licence ou un certificat médical valable. Nous encourageons fortement les participants à transmettre lors de leur inscription en ligne la copie de leur licence ou certificat médical dans le but de faciliter la remise des dossards.

Les coureurs comme les marcheurs devront, pendant la totalité de l'épreuve, porter leur dossard sur la poitrine et visible dans son intégralité.

SITE DE DÉPART

Consigne :

Dans l'enceinte du stade du Fond Saint-Martin, une consigne vous permettra de déposer votre sac pendant la durée de votre course. Une étiquette portant le numéro de votre dossard sera apposée sur votre sac. À votre retour, votre sac vous sera rendu sur présentation de votre dossard. Des bénévoles surveilleront les sacs déposés.

Toilettes & douches :

Des toilettes et des douches seront accessibles dans l'enceinte du stade du Fond Saint-Martin.

CHRONOMÉTRAGE - GOTIMING

Chaque dossard est équipé d'une puce électronique qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et permettra de contrôler la régularité de la course. En vue d'atteindre un fonctionnement normal, cette puce ne devra pas être pliée ni endommagée. Un concurrent n'empruntant pas l'ensemble du tracé de l'épreuve ne pourra être classé à l'arrivée.

MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Il est de la responsabilité de chacun de se munir d'un gobelet ou d'une flasque personnels pour les différents ravitaillements.

Il vous faudra également prévoir un équipement et une tenue adaptés aux conditions météorologiques de la course.

Les bâtons ne sont pas autorisés pour les coureurs.

RAVITAILLEMENTS (selon conditions sanitaires en vigueur)

- **UTVO 10** : km7.6 - arrivée
- **UTVO 20** : km7.6 - km12.7 - arrivée
- **UTVO 35** : km8.1 - km15.9 - km21.0 – km30.0 - arrivée
- **UTVO 55** : km8.1 - km15.9 - km21.0 – km30.0 - km34.9 - km42.5 – km47.6 - arrivée

BARRIERES HORAIRES

Tout participant coureur ou marcheur dépassant les barrières horaires suivantes sera invité à rendre son dossard au coureur qui sera chargé officiellement de fermer l'épreuve et qui, à ce titre sera facilement identifiable.

- **UTVO 55** : Départ 9h30 // km21.0 (ravitaillement) : 13h30
// km30.0 (Boulodrome de Rosselange) : 15h10 // km34.9 (stade du Fond Saint-Martin) : 16h05.
// km42.5 (Chemin de la Potence) : 17h35 // km47.6 (Pierrevillers) : 18h30.
- **UTVO 35** : Départ 13h30 // km21.0 (ravitaillement) : 17h30 // km30.0 (Boulodrome de Rosselange) : 19h00.
- **UTVO 20** : Départ 16h // km7.6 (Chemin de la Potence) : 17h30 // km12.7 (Pierrevillers) : 18h30.
- **UTVO 10** : Départ 18h // km7.6 (Chemin de la Potence) : 19h30

RÉCOMPENSES - PODIUMS

TRAIL : cadeau au retrait des dossards pour chacune des distances 10, 20, 35 et 55km ainsi que carte-cadeau et coupe aux trois 1ères femmes et aux trois 1ers hommes aux différents classements scratch.

MARCHE NORDIQUE : cadeau au retrait des dossards pour chacune des distances 10, 20, 35 et 55km.

La remise des prix se fera sur le site du Fond Saint-Martin à partir de 20h00.

RESPONSABILITE MEDICALE

Le médecin de la manifestation pourra décider de mettre hors course tout participant dont l'état physique lui apparaîtra incompatible avec la poursuite de l'épreuve.

SECURITE ET ASSISTANCE

Deux équipes de secouristes se tiendront sur les postes clés de la course : le Stade du Fond Saint-Martin et le Boulodrome de Rosselange.

L'assistance est confiée par délégation à l'Ordre de Malte, association de premiers secours dûment agréée par la préfecture.

Un médecin et une ambulance seront présents sur le site du Fond Saint-Martin.

ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses hors stade. Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront nécessaires à l'ensemble de l'organisation.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence.

Il incombe aux non-licenciés de s'assurer personnellement.

La responsabilité de l'organisateur sera dégagée dès le retrait du dossard pour abandon, ou en cas de défaillance due à un mauvais état de santé ou en cas de dommages (vols d'affaires personnelles, bris, perte ...) subis par les participants ou encore pour dégradation ou non-respect du milieu naturel. La souscription d'une assurance garantissant ces risques incombe à chacun.

ABANDON

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle (de ravitaillement) le plus proche et lui remettre son dossard.

DROIT A L'IMAGE

Les participants acceptent la publication de leur nom dans les résultats qui seront diffusés (FFA, médias, presse...) et autorisent expressément les organisateurs de l'UTVO ainsi que leurs ayants-droit, à utiliser librement les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'événement, sur tous les supports de communication.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la " Loi Informatique et Libertés " du 6 janvier 1978, tous les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant.

LITIGES

En cas de litiges, le directeur de course sera le seul interlocuteur habilité à régler les problèmes éventuels.

ANNULATION

En cas de force majeure, mauvaises conditions météorologiques, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de raccourcir le parcours, de changer les barrières horaires, d'interrompre ou d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque dédommagement ou remboursement.